## L'ABEILLE.

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit."

Québec, 18 Mai 1859.

QUESTION ITALIENNE. [ Suite et fin. ]

Les griefs que nous avons signales dans le dernier numéro de l' Abeille ne sont pas les seuls imputés au Pape. Autrefois les criards politiques ne s'attaquaient qu'aux abus inévitables dans la pratique; mais aujourd' hui que le siècle tend à progresser, ils élèvent leurs clameurs contre les institutions. Ils ont même l'art admirable de pouvoir les critiquer sans les connaître. C'est ainsi que M. Disraeli lance contre Rome les censures les plus amères, et voici comment il a pu s'enquérir des coutumes de cette ville. Il y a fait un court séjour, cloué dans sa chambre par la maladie, entouré des ennemis notoires du gouvernement, et lisant ce qui a été publié de plus hostile à la constitution. Pour étudier Rome de la sorte, il pouvait aussi bien rester sur les bords de la Tamise. Cependant ce n'est pas à M. Disraeli qu'appartient la palme sur ce point: elle est réservée à M. de la Guéronnière. Cet homme a composé une brochure tout exprès pour prouver qu'il fallait établir dans les Etats-Pontificaux une adminis-· tration légale et régulière, comme s'il s'agissait d'une horde sauvage de Cafres, ou d'une tribu de Bédouins. Suivons-le sur le terrain où il a voulu se placer.

Un des vices du gouvernement Pontifical, dit-il, c'est que l'autorité catholique est appliquée aux intérêts de l'ordre temporei. Pour ne pas trouver ces paroles ridicules, il faut les entendre en ce sens, savoir, que les règles éternelles de la justice, interprétées par le pouvoir ecclésiastique, président à l'administration. Bien loin que l'on puisse tirer de cet ordre de choses un sujet de reproche contre le gouvernement, nous y voyons la condition indispensable de toute société, la règle qui a fait la civilisation de l'Europe et dont le

L'auteur de l'opuscule découvre ensuite un antagonisme entre la nationalité italienne et la puissance temporelle des Papes. Pour prouver cette thèse, il pose en prindipe que le Saint-Père doit soutenir la cause de l'indépendance, comme prince, et qu'il doit, comme pontife, condamner de cette absurde prétention que le Pape, en tant que souverain, doit prendre les armes per fus et nefas, quoiqu'il puisse ar-

mière conséquence ne mérite point de Romains le clergé s'est emparé de toutes réponse. Quand à la dernière, et les Croi-les fonctions. Vous allez juger de la vésades, et la victoire de Lépante, et mille rité de cette assertion. Sur le nombre autres faits glorieux, prouvent éloquem- total de fonctionnaires qui est de 7,157, ment que la dignité Pontificale n'est pas on ne compte que 303 ecclésiastiques, et incompatible avec les combats.

vouloir trancher la question par un axiôme laïques, de sorte qu'en résumé toute la reconnu de lui seul : le droit moral annule monstruosité du gouvernement clérical se le droit écrit. Il en déduit qu'il appartient réduit à 124 employés contre 6,033. à la nation italienne de faire la guerre ou l'intervention de l'autorité est nulle dans présentée par ceux-ci. A voir la brochure, rait de nouveau sur la terre.

pui de son dernier avancé la conscience réformes qui sont dans toute leur vigueur. univers elle qu'il dit se déclarer en faveur de l'indépendance. Il croit sans doute que le code Napoléon. Tout le monde sait cénous ignorons comment se fabrique de nos pendant que non seulement le code Napojours la conscience universelle. Celle qu'il léon est calqué sur le code Romain, mais appelle aujourd'hui à son aide n'est que que de plus il en est une copie en tout ce le langage frénétique de quelques Italiens qui est vrai et sage. Si même il était qui voudraient arriver au pouvoir, et qui, vrai que ces deux codes fussent radicaletrouvent dans la puissance de l'Autriche, ment opposés, ne pourrions-nous pas réainsi que dans la souveraineté du Pape, pondre par ces paroles du Père Ravides obstacles à leurs désirs ambitieux. gnan? "On peut juger à quel degré sont Ces hommes ont un double but dans la "aveugles ou niais ces hommes d'Etat guerre: soustraire l'Italie au contrôle de "étrangers qui pensent que tout dans ce bles pour renverser leur prince légitime " et affermi si l'on v introduisait le code la Guéronnière.

vernement Pontifical, l'habile diplomate " restauré ou affermi? Ont-elles, par haindique les remèdes qu'il juge applicables. " zard, empêché ce grand pays de voir Une chose singulière, c'est que de tous " quatre ou cinq dynasties renversées ceux qu'il propose, il n'en est pas un seul " pune sur les ruines de l'autre! de subir qui ne soit en usage depuis assez long- " une douzaine de révolutions et de coups temps dans les Etats Romains, et cela, " d'état? et de craindre toujours (peutavec toute la persection que comportent " être à tort?) que celui de 1851 ne soit les choses humaines. Afin de faire reve- u pas le dernier?" rejet a conduit la France sur le bord d'un nir à son auteur le mérite d'un trait aussi cette curieuse comédie.

la guerre saite à l'Autriche. Il suivrait y ait à Rome un conseil d'état qui ne soit constances, leurs témoignages de vénérariver, et en même temps que son carac- ce moment d'examiner et de discuter les prince qui ait été l'objet de semblables

l'accomplissement de ce devoir. La pre-|venu à faire croire que dans les Etats encore de ces 303, il y en a 179 dont les Tout-à-coup l'illustre écrivain semble charges ne sauraient être remplies par des

Il faut une consulte élue par les conseils la paix, de briser ou non les traités, et que provinciaux ou par le Pape sur une liste cette affaire. Si pareille politique était ad-on dirait que l'auteur, en écrivant sur ce mise, peu de souverains pourraient aujour- point, avait devant les yeux l'acte d'instid'hui se flatter de conserver leurs couron- tution de la consulte pour les finances à nes, peu d'états dans l'Europe ne seraient Rome. On ne saurait caractériser d'une pas exposés à se voir enlever quelques- manière plus exacte ses fonctions et ses unes de leurs provinces, les conventions travaux. Cependant il donne cette inles plus saintes ne seraient comptées pour vention comme le fruit de sa sagesse polirien, enfin les hommes en viendraient à tique, et peu s'en faut qu'il ne demande ne plus s'entendre, et la barbarie règne- en échange la reconnaissance des Italiens. On ne sait que penser d'un homme Mr. de La Guéronnière invoque à l'ap-|qui vient ainsi conseiller avec aplomb des

Il faut aux Italiens un code calqué sur la puissance étrangère, et profiter des trou- " pays (les Etats Romains) serait restauré et s'enrichir de ses dépouilles. Voilà la "français. D'abord les dispositions de ce conscience universelle dont parle M. de | " code qu'on voudrait faire partager à tout " le monde n'existent-elles pas en France Après avoir dévoilé les plaies du gou- "depuis 1789? Eh bien! qu'y ont-elles

M. de la Guéronnière, avec cette ignooriginal, la Civilta Cattolica cite les ré- rance dont il fait profession, eût pu deformes conseillées dans la brochure, puis, mander aussi que le Pape voulût bien les prenant l'une après l'autre, elle mon- faire un voyage dans ses Etats, afin que tre qu'elles sont déjà toutes accomplies! le monde fût témoin de l'antagonisme qui Nous allons donner, pour l'édification du le sépare de son peuple. On lui aurait rélecteur, les points les plus intéressants de pondu comme pour tout le reste que c'est chose faite, et faite à merveille. Le mou-Il faut, dit M. de la Guéronnière, qu'il vement des peuples a été tel dans ces circomposé que de laïques. Il sera sans doute tion et d'amour si éclatants, leur reconcharmé d'apprendre que son conseil est naissance si expressive que nous ne condéjà en pleine activité, qu'il s'occupe en naissons dans les temps modernes aucun tère de chef de l'Église est un obstacle à lois. A force de déclamations l'on en est manifestations. Ce sont là des faits qui